



ASSOCIATION
NATIONALE DES
ACTEURS DE LA
RÉUSSITE
ÉDUCATIVE



6ème colloque de l'Accompagnement à la scolarité en Essonne – Vendredi 23 et samedi 24 mars 2012

Trophée des projets innovants Règlement

1- Organismes du concours :

Le trophée de projets innovants en accompagnement à la scolarité est organisé, dans le cadre du colloque de l'accompagnement à la scolarité par l' Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de l'Essonne avec le soutien et la participation de partenaires institutionnels : Caisse d'Allocations Familiales, Conseil Général, Préfecture de l'Essonne (Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances, Direction Départementale de la Cohésion Sociale), Inspection Académique et la collaboration des associations PEGASE, ANARÉ et de la FCPE.

2- Objectifs du concours :

Il vise à :

- permettre à des associations et/ou structures d'accompagnement à la scolarité de présenter publiquement des pratiques éducatives innovantes réalisées en s'appuyant sur la charte nationale de l'accompagnement à la scolarité de juin 2001.
- distinguer les intentions et les réalisations considérées comme les plus innovantes et les plus pertinentes sur le plan éducatif.
- contribuer à diffuser et à valoriser l'innovation éducative dans le cadre de l'accompagnement à la scolarité auprès du grand public.
- faire connaître et valoriser des projets innovants relevant de l'action éducative et de l'accompagnement à la scolarité.

2- Conditions de participation :

Le concours est ouvert aux associations et aux structures d'accompagnement à la scolarité agréées CLAS.

Le projet présenté doit être un projet original, innovant sur le plan éducatif et avoir été réalisé ou être en cours de réalisation.

Par ailleurs, le projet présenté doit répondre aux principes de la charte nationale de l'accompagnement à la scolarité de juin 2001 (critères d'évaluation du jury), notamment :

- le caractère laïque de la démarche
- le caractère symbolique de la participation des familles permettant l'accès à tous les enfants.
- des actions réalisées en dehors du temps scolaire et centrées sur l'aide au travail scolaire et les apports culturels, artistiques et sportifs.
- des projets nécessitant un partenariat avec l'Ecole pour la continuité de l'acte éducatif.
- l'accompagnement des parents dans le suivi de la scolarité de leurs enfants.

Les associations et/ou structures retenues pour participer au trophée s'engagent à venir présenter leur projet à Evry le **samedi 24 mars 2012**.
Aucune catégorie et aucun thème retenus cette année.

3- Déroulement :

Le concours se déroule en plusieurs étapes.

- Etape 1. **Inscription des candidats**
Les candidats doivent s'inscrire en remplissant le formulaire ci-joint, également téléchargeable sur le site de l'AD PEP 91 : <http://www.adpep91.org/> et en le retournant à l'adresse suivante **avant le 17 février 2012**.
AD PEP 91 – Secteur accompagnement à la scolarité
16 rue Thibaud de Champagne – 91090 LISSES
Ils peuvent y joindre tout document complémentaire utile à la présentation du projet
- Etape 2. **Sélection des candidats**
Le jury sélectionne les meilleures propositions satisfaisant aux conditions de participation et en avertit les intéressés.
- Etape 3. **Réalisation d'une affiche**
Les participants préparent obligatoirement une affiche destinée à l'exposition de leur projet. La taille maximum de cette affiche est de 160 x 160 cm.
- Etape 4. **Installation de l'affiche et de l'espace de présentation**
Cette installation devra être réalisée par les participants le jour du colloque dans un espace réservé par les organisateurs.
- Etape 5. **Présentation des projets**
Les projets sont présentés par leurs auteurs (la participation des jeunes ou/et des parents engagés dans le projet est encouragée) aux participants du colloque et aux membres du jury le samedi durant la durée du colloque. Cette présentation peut s'appuyer sur un support audio-visuel ou une « représentation vivante ».
Afin que les membres du jury puissent rencontrer tous les porteurs de projets, la durée de présentation ne pourra pas excéder 10 minutes
- Etape 6. **Délibération du jury**
Le jury du colloque désigne les 3 projets qui lui apparaissent comme les plus innovants et les plus aboutis sur le plan éducatif dans un classement de 1 à 3
Il décerne 3 prix de l'innovation

Toutes les structures ayant participé au Trophée se verront récompenser de leur investissement
- Etape 7. **Proclamation des résultats**
Les résultats du Trophée sont proclamés publiquement lors du colloque le samedi en fin de matinée.

4- Modalités pratiques :

Le colloque de l'accompagnement à la scolarité 2012 se déroulera au gymnase Bexley Rue des Rios - EVRY le **samedi 24 mars 2012**.

Une conférence inaugurale se tiendra le **vendredi 23 mars*** au soir dans la Salle des Mariages – Mairie – EVRY

L'organisateur de la manifestation est l'AD PEP 91.

Le contact pour tout renseignement est : Martine LECOUVREUR (secteur accompagnement à la scolarité : 01 69 11 23 81) m.lecouvreur@adpep91.org

(* le vendredi 23 mars au soir sera consacré exclusivement à une conférence-débat : Intervenants Gérard CHAUVEAU et Patrick RAYOU. La présentation des projets du trophée s'effectuera uniquement le samedi de 9h à 13h.)